



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2010

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 02 décembre 2010, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart en exercice.

**Avis du Conseil
Municipal de la Ville de
Clamart sur les projets
de transports publics
« Grand Paris » et
« Arc express ».**

ETAIENT PRESENTS : M. KALTENBACH Philippe – Mme RAKOFF Isabelle – M. DUBUT Daniel – Mme POIRIER Marie-Catherine – Mme PIVIN Dominique – M. WALDTEUFEL Philippe – Mme DERETHE Mireille – M. MEIER Dominique – Mme ALTAMIRANO Juana – M. LUTAUD Philippe – Mme DENNOUNE Joëlle – M. KEHYAYAN Georges (jusqu'au point 39) – M. AUBINEAU Gérard – Mme JEROME Vanessa – Mme TRITZ Régine – M. DORMOIS Michel – Mme ROUX Claire (jusqu'au point 52) – M. GAZEILLES Vincent – M. Pierre RAMOGNINO (à partir du point 9) – M. LEHOUX Laurent – Mme REMY Violaine – Mme ANSTETT-SINIGAGLIA Emilie (jusqu'au point 52) – M. BURNICHON Pierre – Mme QUILLERY Christine – M. PIAN Francis (à partir du point 9) – M. DELOM Christian – M. BERGER Jean-Didier (à partir du point 7).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. SEYLER Jean-Marc	à	Mme DENNOUNE Joëlle
M. ABDELOUAHED Mohamed	à	Mme ALTAMIRANO Juana
Mme MORGERE Françoise	à	M. LEHOUX Laurent
Mme LOUBAKI Marie-Jeanne	à	M. DORMOIS Michel
Mme MARTIN Catherine	à	Mme REMY Violaine
M. FAYOLLE Matthieu	à	Mme RAKOFF Isabelle
Mme BEKHALED Nadia	à	M. DUBUT Daniel
M. MURADIAN Franck	à	M. KEHYAYAN Georges
Mme DIALLO Maly	à	M. AUBINEAU Gérard

ABSENTS EXCUSES:

Mme CHAPPEY Claude
Mme HUARD Colette
M. KEHYAYAN Serge
MME ADIL Rachel
M.ARTINIAN Grégoire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 DEC. 2010
et de la publication
le 15 DEC. 2010

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des
services,

Christophe MACE

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Juana ALTAMIRANO est désignée pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2010

Objet : Avis du Conseil Municipal de Clamart sur les projets de transports publics « Grand Paris » et « Arc express ».

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Les débats publics sur les réseaux de transports publics « Arc Express » et « Grand Paris » ont été lancés le 30 septembre 2010 et prendront fin le 31 janvier 2011. Les modalités de déroulement des débats publics prévoient que les collectivités concernées par les projets formulent un avis et remettent à chacune des commissions particulières du Débat public un dossier, dénommé cahier d'acteurs, permettant la diffusion de résultats d'études ou d'analyses propres à enrichir le débat.

Considérant que le réseau de transports collectifs de la région Ile de France doit se doter d'un grand équipement structurant facilitant les déplacements des usagers à l'intérieur de sa banlieue,

Considérant que la ligne N du Transilien, qui est empruntée quotidiennement par 120 000 voyageurs et dessert deux départements de l'ouest francilien, devra être reliée à ce futur équipement,

Considérant que la gare SNCF de Clamart, desservie par la ligne N du Transilien, est la gare la plus fréquentée sur cette ligne en petite couronne et qu'elle est utilisée par des Clamartois mais aussi par de nombreux Isséens, Vanvéens et Malakoffiots en raison de son positionnement au carrefour de quatre Communes,

Considérant que la gare SNCF de Clamart va voir sa fréquentation renforcée par la création d'un éco-quartier comportant 20 000 m² de bureaux à la gare de Clamart et par la construction de 1 500 logements au sein du nouveau quartier du Fort d'Issy situé à seulement 500 mètres de la gare SNCF de Clamart,

Considérant que les Maires de Clamart, Malakoff et Vanves ont arrêté une position commune demandant la création d'une connexion du futur métro (« Grand Paris » ou « Arc Express ») avec la ligne N du Transilien au niveau de la gare SNCF de Clamart,

Considérant que le plan de mobilisation pour les transports élaboré par le Conseil Régional comporte de nombreux projets indispensables à la modernisation de l'ensemble du réseau francilien, que tous les départements franciliens s'y sont associés, et que l'Etat demeure le dernier acteur public à ne pas s'être engagé à contribuer à son financement,

Vu l'avis de la Commission Environnement, Transports et Développement durable du 1^{er} décembre 2010,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (moins 2 abstentions),

DEMANDE que l'hypothèse d'un arrêt à la Gare de Clamart soit celle retenue dans le cadre du projet « Arc Express » **pour lequel la ville de Clamart émet un avis favorable** (amendement n°1 présenté par Philippe Waldteufel au nom du groupe socialiste adopté à la majorité (2 contres).

DEMANDE qu'en dépit d'un avis négatif rendu par la Commune, si le projet de transport du « Grand Paris » devait être retenu, celui-ci fasse l'objet d'aménagement en concertation avec les collectivités concernées afin d'offrir une réponse plus adaptée aux usagers, en prévoyant

notamment la création d'une station à la gare SNCF de Clamart (amendement n°2 présenté par Philippe Waldteufel au nom du groupe socialiste adopté à l'unanimité (2 conseillers ne prenant pas part au vote).

DEMANDE le soutien financier de l'Etat pour la réalisation du plan de mobilisation pour les transports élaboré par le Conseil régional et ses partenaires.

DEMANDE qu'un passage plus fréquent par la Gare de Clamart soit prévu sur la ligne N (amendement n°3 présenté par Christian DELOM pour le groupe MODEM, le Parti de Clamart, adopté à l'unanimité).

DEMANDE le prolongement du T11 de Clamart Place du Garde vers la Gare de Clamart et vers Issy les Moulineaux (amendement n°4 présenté par Monsieur le Maire en cours de séance dans le cadre du débat adopté à l'unanimité).

DEMANDE le prolongement de la ligne 12 du métro vers Issy la Ferme Clamart Percy et Clamart centre (amendement n°5 présenté par Monsieur le Maire en cours de séance dans le cadre du débat adopté à l'unanimité).

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-président du Conseil régional



Philippe KALTENBACH